

## **Règlement jeux SMENO** **Salons du lycéen et de l'étudiant 2016/2017**

### **1 - Société organisatrice**

SMENO, Société Mutualiste des étudiants du Nord et du Nord Ouest, régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II dudit Code, inscrite au Registre National des Mutuelles sous le N° 781123450, dont le siège social est situé au 59046 Lille Cedex, organise deux jeux « SMENO » destinés aux lycéens. Les deux seront disponibles sur les Salons du lycéen et de l'Etudiant aux dates et lieux ci-après :

Le premier jeu « SMENO instant gagnant » :

- Le 18 novembre 2016 au Salon de l'Etudiant de Valenciennes, de 9 h à 18h.
- Les 2 et 3 décembre 2016 au Salon de l'Etudiant de Dunkerque, de 13h30 à 18h le 2 décembre 2016 et de 9h30 à 18h le 3 décembre 2016.
- Les 2 et 3 décembre 2016 au Salon de l'Etudiant de Caen, de 9h à 18h.
- Les 26, 27 et 28 janvier 2017 au forum lycéens d'Amiens, de 9h30 à 17h et de 10h à 17h le samedi.
- Les 12, 13 et 14 janvier 2017 au Salon de l'Etudiant de Lille, de 9h à 18h.

Le second jeu « SMENO tirage au sort » se déroulera aux dates suivantes :

- Le 18 novembre 2016 au Salon de l'Etudiant de Valenciennes, de 9 h à 18h.
- Le 19 novembre 2016 au salon de l'étudiant de Rouen de 9h à 18h
- Le 25 novembre 2016 au salon de l'étudiant de Arras de 9h à 18h
- Les 2 et 3 décembre 2016 au Salon de l'Etudiant de Dunkerque, de 13h30 à 18h le 2 décembre 2016 et de 9h30 à 18h le 3 décembre 2016.
- Les 2 et 3 décembre 2016 au Salon de l'Etudiant de Caen, de 9h à 18h.
- Les 6 et 7 janvier 2017 au salon de l'étudiant de Rouen de 10h à 18h
- Les 12, 13 et 14 janvier 2017 au Salon de l'Etudiant de Lille, de 9h à 18h.
- Les 26, 27 et 28 janvier 2017 au forum lycéens d'Amiens, de 9h30 à 17h et de 10h à 17h le samedi.
- Les 27 et 28 janvier 2017 au forum du lycéen du Havre de 9h à 17h00.

### **2 - Conditions générales de participation**

La participation à ce jeu est entièrement gratuite et n'est liée à aucune obligation d'achat.  
Il est recommandé aux mineurs de solliciter l'accord des parents pour participer au jeu.

Ce jeu est proposé exclusivement via un ticket jeu non nominatif, remis sur le stand de la SMENO des Salons du lycéen et de l'Etudiant précités ou via un coupon jeu à remplir.

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique de plus de 16 ans domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la SMENO, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, leurs conseils et des membres de leur famille et des exposants des différents salons précités) se rendant à l'un des salons de l'Etudiant précités.

### **3 - Principes du jeu**

Pour participer au jeu « SMENO instant gagnant », il suffit de se présenter au stand « SMENO », de remplir le coupon jeu afin de se voir remettre un ticket jeu et d'introduire ce ticket dans la borne de jeu présente sur le stand de la SMENO desdits Salons de l'Etudiant.

Il s'agit d'un jeu « instant gagnant ».

Le participant est donc immédiatement informé s'il a gagné un lot, par affichage sur la borne jeu, ou perdu (également par affichage sur la borne jeu).

Pour participer au jeu « SMENO tirage au sort », il suffit de remplir le coupon salon fourni par les équipes SMENO sur le stand.

L'un des participants (tous salons confondus) sera donc tiré au sort le vendredi 3 février 2017 par une personne de la SMENO, parmi la totalité des coupons salon remplis à l'occasion de tous les salons SMENO.

### **4 – Remise des lots**

Les lots instants gagnants seront remis directement sur le stand de la SMENO, en main propre, par un représentant de la SMENO.

## **5 – Lots**

Les lots à gagner pour le jeu « SMENO instant gagnant » sur l'ensemble des salons sont :

- 21 casques réalité augmentée (val unitaire commerciale de 22.05€ TTC)
- 21 power bank (val unitaire commerciale de 10.32€ TTC)
- 20 objectifs smartphone (val unitaire commerciale de 16.56€ TTC)
- 20 enceintes bluetooth (val unitaire commerciale de 16.56€ TTC)
- 83 chèques cadeau Kadéos ( val unitaire commerciale de 10€ TTC)
- 83 tote bag (val unitaire commerciale de 2.86€ TTC)
- 40 cartes cadeau Furet du Nord (val unitaire commerciale de 10€ TTC)

Le lot à gagner pour le jeu « SMENO tirage au sort » sur l'ensemble des salons cités est un bracelet connecté (valeur unitaire commerciale de 81.03€TTC)

Les lots offerts ne sont pas transmissibles et ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La SMENO se réserve le droit de remplacer le lot par un autre d'une valeur équivalente.

## **6 - Responsabilité de la SMENO**

La SMENO ne saurait être tenue pour responsable, si en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être modifié, annulé ou reporté.

La SMENO se réserve le droit de mettre à tout moment un terme à ce jeu, et ce, sans qu'elle puisse être tenue à une quelconque réparation à quelque titre que ce soit, notamment s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le déroulement du jeu-concours.

La SMENO ne saurait être tenue pour responsable en cas d'incidents pouvant survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué.

## **7 - Obligations des participants**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France, et la renonciation à tout recours fondé sur le déroulement du concours, les résultats et l'attribution des lots.

Du seul fait de leur participation au jeu, les participants autorisent la SMENO à publier leur prénom et à reproduire leur photographie à des fins publicitaires et promotionnelles purement informatives, sur tous supports papiers en France et sur ses sites internet pour une durée d'un an. Pour les mineurs une autorisation parentale ou du représentant légal signée devra être retournée à la SMENO. Cette autorisation parentale, sera exigée par la SMENO, avant toute publication.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ces éléments, il doit le faire connaître à la SMENO en envoyant un courrier à l'adresse suivante : SMENO – jeu instant gagnant- 59046 Lille Cedex.

## **8 - Dépôt du règlement**

En application de l'article L 121-38 du Code de la consommation, le présent règlement est déposé chez Maître REGULA - Huissier de Justice – 36 rue de l'Hôpital Militaire 59800 LILLE.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite au siège social de la SMENO 59046 Lille cedex. Le timbre ainsi utilisé sera remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande formulée en même temps que la demande de règlement.

## **9 - Preuves**

Les informations contenues dans les systèmes d'information de la SMENO ont force probante quant aux données des gagnants relatives au jeu.

## **10 - Litiges**

La loi qui s'applique est la loi française.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu-concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.